



# LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE – Vol. 27, N° 14

4 octobre 2018

## Appel à la vigilance

EXCÈS DE CAS D'INFECTION PAR LE VNO DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC

- État de situation
- Recommandations

Par : Geneviève Ancil, conseillère en soins infirmiers

### ÉTAT DE SITUATION

Au cours des dernières semaines, la Direction de santé publique de Lanaudière a noté une augmentation importante des déclarations de cas d'infection à VNO. Cette recrudescence de cas a aussi été observée au Québec, particulièrement dans certaines régions : Montérégie, Laval, Montréal. La saison 2018 sera probablement une des plus importantes quant au nombre de cas humains déclarés depuis que l'infection à VNO est devenue une MADDO (2002).

Entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> octobre, 13 cas confirmés et 1 cas suspect ont été déclarés dans Lanaudière (11 cas avec atteinte neurologique, 1 infection asymptomatique, 2 cas en attente de validation), alors qu'un seul cas avait été déclaré en 2017. La majorité des cas surviennent **entre les mois de juillet et octobre**, avec un pic en août et septembre.

À l'échelle provinciale, 131 cas ont été rapportés en date du 2 octobre 2018, alors que nous avons eu un total de 134 pour l'année 2012. [Les données sur les cas et les pools de moustiques sont mises à jour de façon hebdomadaire sur le site Internet du MSSS.](#)

### RECOMMANDATIONS

***Nous recommandons que les cliniciens conservent un indice de suspicion clinique élevé au regard de l'infection à VNO pour les prochaines semaines, jusqu'aux premières gelées (fin de la saison des moustiques).***

## 1. Rechercher le VNO chez les patients ayant de la fièvre et présentant :

- un syndrome neurologique (encéphalite, méningite virale, paralysie flasque aiguë, mouvements anormaux, parkinsonisme ou syndrome de type parkinsonien, autres syndromes neurologiques) **OU** un syndrome viral grave nécessitant une consultation à l'hôpital (céphalées, fatigue importante, myalgies, arthralgies, adénopathies, éruption maculopapulaire).

## 2. Obtenir deux sérums pour analyses :

- un premier sérum (phase aiguë) doit être prélevé le plus rapidement possible après le début des symptômes et acheminé au LSPQ sans attendre le second prélèvement (spécifier « recherche du VNO » et décrire les symptômes, la date d'apparition et l'historique de voyage du patient, s'il y a lieu);
- Un second prélèvement (sérum convalescent) doit être effectué 14 à 21 jours après le premier, suivant les mêmes consignes.

## 3. Déclarer rapidement tout cas de VNO (MADO par le médecin et le laboratoire) à la Direction de santé publique.

# RAPPEL IMPORTANT

Pour joindre le service des maladies infectieuses ou faire parvenir par télécopieur (450 759-3742) une déclaration de maladie à déclaration obligatoire (MADO), **veuillez communiquer durant les heures ouvrables (8 h 30 à 16 h 30) au 450 759-6660 ou au 1 855 759-6660, poste 4459.** Au besoin, laisser un message détaillé, un retour d'appel sera fait dans les plus brefs délais.

Un service de garde en santé publique est disponible **en dehors des heures ouvrables** en téléphonant au **450 759-8222** et en demandant le **médecin de garde en santé publique.**

## SOURCES ET RÉFÉRENCES

[Bulletin Le Prévenant sur les arboviroses](#)

[Données provinciales et régionales sur les cas humains, animaux et les pools de moustiques positifs](#)

[Messages à la population quant aux mesures de prévention](#)

[Guide de services du LSPQ](#)

Tiré de : Direction de santé publique de Montréal, Appel à la vigilance, Excès de cas d'infection par le VNO à Montréal (1<sup>er</sup> octobre 2018)

**Publication**

Direction de santé publique  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

**Responsable de la publication**

D<sup>re</sup> Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Avec la collaboration de

D<sup>re</sup> Maryse Cayouette, microbiologiste-infectiologue  
Patricia Cunningham, conseillère en soins infirmiers

**Mise en page**

Carolle Gariépy et Marie-Claude St-Hilaire, agentes administratives, Service de protection des maladies infectieuses et de santé environnementale

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2018

**Dépôt légal**

Quatrième trimestre 2018

ISSN 1718-9497 (PDF)  
1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Documentation*, dans la rubrique *Santé publique* sous l'onglet *Bulletins* du site du CISSS au :

[www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca)

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de Lanaudière  
Québec 